

COMPTE RENDU

Du Conseil Municipal du 24 Juin 2025

Présents : Mesdames Sylvie BERTRAND, Maryline DODIN, Sonia LELAN, Stéphanie LANGLOIS, Marie-Françoise MICHEL, Messieurs Damien VANDROMME et Franck LEJEUNE.

Absents : Philippe PENNY a donné son pouvoir à Marilyne DODIN, Luc PEYRONEL a donné son pouvoir à Damien VANDROMME, Cédric ANGOULEVANT et Vincent BASTON.

Secrétaire de mairie : Madame Christine GIOILLAND-GANDIN

Secrétaire de séance : Sylvie BERTRAND

L'ordre du jour du Conseil Municipal est le suivant :

CONVENTION AVEC 30 MILLIONS D'AMIS DANS LE CADRE DE LA STERILISATION ET L'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS DE LA COMMUNE avec Délibération

La séance est ouverte à 18h30 heures

Délibérations

Mme la 1^{ère} Adjointe présente la situation concernant les chats errants sur la Commune de La Saucelle, notamment dans le bourg et au hameau des Pesles.

Suite à plusieurs plaintes de voisins, il est remarqué qu'effectivement beaucoup de chats sont repérés et se dirigent vers la propriété d'une famille du centre-bourg. Ces derniers aiment les animaux, et ont pensé bien faire en nourrissant ces chats abondamment. Malheureusement, plus on les nourrit, plus ils prolifèrent et plus la situation devient intolérable : odeurs, déjections, miaulements... et pire : anéantissement progressif de la petite faune y compris aquatique alentour, ainsi que des poussins de basse-cours privées ou d'oiseaux sauvages. Comme en toute chose dans la nature, il faut qu'un équilibre s'établisse pour qu'une espèce ne provoque pas de destruction du reste du vivant autour d'elle.

Ce qui a conduit la Municipalité à alerter la famille concernée par Lettre Recommandée le 30/05/2025 pour les avertir des conséquences de cette situation et sur les droits et devoirs des

citoyens, notamment sur le fait qu'il est interdit de distribuer de la nourriture aux chats errants, oiseaux... à l'extérieur des habitations elles-mêmes.

A réception du courrier, la famille a demandé à être reçue par Mr le Maire. Ce qui a été fait le Vendredi 20 Juin en présence de Mr PENNY et des Maires-Adjointes. La famille a annoncé avoir arrêté la distribution de nourriture à l'extérieur de leur maison, et être désolée pour les dommages collatéraux chez leurs voisins et pour la petite faune avoisinante. Elle a indiqué être prête à participer à des actions de rééquilibrage ou de renaturation, qui pourront être définies à l'avenir.

Côté Municipalité, Mr le Maire a présenté la procédure de capture des chats qui va être mise en place sur la Commune et principalement dans le centre-bourg, pour la stérilisation et l'identification afin de stopper la prolifération des animaux :

- 1- Convention signée avec la Fondation « 30 Millions d'Amis » qui s'engage à régler 50 % des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique, facturés 100 € pour les mâles et 120 € pour les femelles.
- 2- L'entreprise Luckydogs se charge de la capture des chats, dans le cadre de son contrat avec la municipalité de capture d'animaux errants ou nuisibles (les informations seront communiquées aux habitants au fur et à mesure des étapes).
- 3- Intervention du Vétérinaire de Senonches pour la stérilisation et l'identification.

Il est donc proposé aux Conseillers d'approuver le recours à la Fondation « 30 Millions d'Amis » dans le cadre de la maîtrise de la population des chats errants, et d'autoriser Mr Le Maire à signer la convention, ainsi que les documents afférents.

Après quelques questions sur l'organisation matérielle de l'opération (moyens, durée, périodicité...), le vote s'est fait à l'unanimité de 9 voix pour.

Noter que la démarche suivie par La Saucelle s'inspire de celle adoptée par d'autres communes rurales confrontées à ce même fléau. La commune de Crucey-Villages a vu en plus la création d'une association locale comptant plusieurs dizaines de propriétaires de chats, afin d'inciter tous ceux de cette commune voisine à faire stériliser leurs chats. A l'échelle du département d'Eure-et-Loir, c'est aussi l'objectif de l'association d'intérêt général « SOS Animal Tendresse » (créée en 2007, basée à Brou).

Clôture de la réunion de Conseil à 19h30.

p.o.

